

L'Apajh de la Drôme tient à rappeler le vingtième anniversaire de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Il y a 20 ans, la France faisait un pas important vers une société plus inclusive et plus juste avec l'adoption de la loi du 11 février 2005. Cette loi, fondamentale pour la reconnaissance et la promotion des droits des personnes en situation de handicap, a marqué un tournant dans notre histoire collective. Aujourd'hui, nous célébrons cet anniversaire avec fierté et détermination, en reconnaissant les avancées réalisées et en nous engageant à poursuivre les efforts pour une société véritablement inclusive.

Bien qu'énormément de travail reste à faire, la loi du 11 février 2005 a posé les bases d'une nouvelle ère pour les personnes en situation de handicap, en France. Elle a introduit des mesures concrètes pour garantir l'égalité des droits et des chances, favoriser la participation sociale et professionnelle, et renforcer la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Ces 20 années ont été marquées par des progrès dans de nombreux domaines :

- **Accessibilité** : Des efforts considérables ont été déployés pour rendre les bâtiments, les transports et les services accessibles à tous. Les objectifs d'accessibilité ont été renforcés, permettant une meilleure intégration des personnes en situation de handicap dans la vie quotidienne.
- **Éducation** : L'inclusion scolaire a fait des pas de géant, avec la concrétisation des dispositifs adaptés pour accueillir les élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires ordinaires. L'éducation inclusive est devenue une réalité pour de nombreux enfants et jeunes. La complémentarité entre milieu ordinaire et le secteur médico-social s'est accentuée.
- **Emploi** : Des mesures incitatives ont été renforcées pour encourager l'emploi des personnes en situation de handicap, favorisant leur intégration dans le monde du travail et leur permettant de développer leurs compétences et leur carrière.
- **Vie sociale et citoyenneté** : La loi a également renforcé les droits des personnes en situation de handicap, en matière de participation à la vie sociale et citoyenne, leur permettant de jouer un rôle de plus en plus actif dans la société.

Cependant, malgré ces avancées, nous savons que le chemin vers une pleine inclusion est encore long. Des défis subsistent, et il est essentiel de continuer à œuvrer pour surmonter les obstacles et les discriminations qui persistent. Cela a contribué à changer le regard sur les réalités liées au handicap. C'est pourquoi, en ce jour anniversaire, **l'Apajh de la Drôme réaffirme son engagement à poursuivre les efforts pour une société plus juste et plus inclusive.**

Nous devons encore nous battre pour rendre les établissements recevant du public et les réseaux de transport pleinement accessibles, pour effacer les distorsions territoriales liées aux budgets alloués par chaque département pour compenser les handicaps, pour mieux insérer dans la vie active les personnes en situation de handicap en mesure de travailler, en entreprise ou en ESAT.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à toutes les personnes et organisations qui ont contribué à la mise en œuvre de cette loi et, de manière plus générale, à la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Que tous les bénévoles et les professionnels qui œuvrent, au quotidien, afin de contribuer au soutien et à l'épanouissement des personnes accompagnées soient ici remerciés. Ensemble, continuons à construire une société où chacun a sa place et peut s'épanouir pleinement.

Célébrons ces 20 ans de progrès et engageons-nous à poursuivre ce chemin vers une société inclusive pour tous.

Solidairement,

Maurice LEIBENGUTH
Président de l'Apajh de la Drôme

